

COMMUNIQUE DE PRESSE

11 décembre 2024

Mobilians et les adhérents du métier Micro-Véhicules Électriques appellent le futur Gouvernement à rétablir le bonus écologique pour les véhicules L6 et L7e suite à sa suppression

Les constructeurs de micro-véhicules électriques, regroupant les catégories L6 et L7e, qui ont rejoint Mobilians à l'occasion du dernier Mondial de l'Automobile, en tant que 24^e branche métier de l'organisation professionnelle, expriment leur vive inquiétude face à la suppression des aides à l'achat et à la location de ces véhicules dans le cadre du décret du 29 novembre dernier. Ces acteurs appellent le futur Gouvernement au rétablissement de ce dispositif pour répondre aux enjeux de transformation du parc automobile.

Une filière constituant un levier majeur à la décarbonation des mobilités

Présents à Laval pour le 3^{ème} salon des véhicules intermédiaires, les acteurs du secteur souhaitent alerter le futur Gouvernement sur la fin du bonus pour cette typologie de véhicules. Cette décision crée l'incompréhension et constitue une inégalité de traitement injustifiée entre les micro-véhicules électriques et les véhicules particuliers de catégorie M.

Alors que les véhicules légers contribuent activement à la décarbonation du parc automobile, au poids des véhicules et à une problématique de pouvoir d'achat, leur éviction des dispositifs de soutien représente un signal négatif, tant pour les usagers que pour cette industrie.

Les micro-véhicules électriques des catégories L6 et L7e se positionnent comme une alternative durable et efficace pour :

- **Réduire les émissions de CO₂** dans les zones urbaines et périurbaines grâce à leur empreinte environnementale bien plus faible que celle des véhicules de catégorie M.
- **Répondre aux besoins de mobilité de proximité**, notamment dans les zones rurales et semi-rurales où les solutions de transport en commun sont limitées.
- **Offrir une solution économique**, avec des coûts d'usage et d'entretien nettement inférieurs à ceux des véhicules thermiques ou électriques traditionnels.

Une inégalité de traitement entre les catégories de véhicules qui interroge, et un appel au rétablissement d'un bonus pour les L6 et L7e

La suppression des aides pour cette catégorie de véhicules vient renforcer les inégalités constatées et ignore la contribution en matière de transition écologique de la filière. Les constructeurs regrettent que cette décision intervienne à un moment où le secteur se structure et contribue à l'économie locale en créant de nouveaux emplois et des opportunités d'innovation.

Face à ces enjeux, les constructeurs de micro-véhicules électriques appellent les pouvoirs publics et le futur Gouvernement à revenir sur cette décision et à rétablir un dispositif d'aides adapté.

Cette réintroduction permettrait de garantir les conditions de développement de la filière pour atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics :

- Un accès équitable aux solutions de mobilité durable pour tous les usagers.
- Un soutien aux acteurs industriels qui participent activement à l'émergence d'une filière innovante et compétitive.
- Une réelle cohérence avec les ambitions climatiques et environnementales portées par la France.

Les constructeurs de micro-véhicules électriques réaffirment leur engagement à poursuivre le dialogue avec les autorités et à travailler avec tous les acteurs concernés pour trouver des solutions pragmatiques et équitables.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.